



## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe



30 avril  
Mérida, Yucatán

Version préliminaire le 7 mars 2014

## **VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014**

---

<b>1. ORGANISATION GENERALE</b>	<b>2</b>
<b>2. INFORMATION GENERALE</b>	<b>2</b>
2.1 Accréditations	3
2.2 Différents types d'accréditation	3
2.3 Procédure d'accréditation	4
2.4 Formulaires d'autorisations	5
2.5 Services d'interprétation	5
2.6 Salles de rencontres bilatérales	5
2.7 Arrivées et départs	6
2.8 Traitement des bagages	7
2.9 Conditions requises pour entrer au Mexique	7
2.10 Transport	8
2.11 Sécurité	8
2.12 Services médicaux	9
<b>3. HEBERGEMENT</b>	<b>9</b>
3.1 Logement	9
3.2 Hôtels siège	10
<b>4. SALLE DES DELEGUES</b>	<b>11</b>
<b>5. PRESSE</b>	<b>11</b>
<b>6. INFORMATIONS D'INTERET</b>	<b>12</b>
<b>7. REGIME DE VISAS</b>	<b>13</b>

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

# MANUEL OPERATIONNEL

Ce manuel contient de l'information utile et générale sur les aspects opérationnels et logistiques concernant l'organisation du VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC). Ces informations peuvent être modifiées. Toute actualisation sera communiquée aux délégations.

## 1. ORGANISATION GENERALE

Le VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) aura lieu au Centre de Conférences "Yucatán Siglo XXI" de Mérida, Yucatán, le 30 avril 2014. Le Secrétariat des Affaires étrangères, avec la participation de différents services du Gouvernement fédéral est responsable de la planification et l'organisation logistique des différentes activités du Sommet.



## 2. INFORMATION GENERALE

La Direction générale du Protocole du Secrétariat des Affaires étrangères est responsable du système d'accréditation *en ligne*, des aspects relatifs au cérémonial du Sommet et de la liaison avec les représentations diplomatiques accréditées au Mexique. Le Secrétariat des Affaires étrangères désignera pour chaque délégation participante un **agent de liaison diplomatique**, qui répondra à toute consultation des délégations.

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

### 2.1 ACCREDITATIONS

Tous les participants au VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) à Mérida, devront être accrédités. Tous les membres des délégations participantes recevront des insignes ou badges d'accréditation personnels et intransférables. Pour des raisons de sécurité, les participants devront porter tout le temps le badge pendant le Sommet.

**Chaque délégation** devra désigner un fonctionnaire **responsable de l'accréditation** de tous les membres de sa délégation, et qui servira aussi de liaison avec la Direction générale du Protocole pour résoudre les questions liées au processus d'accréditation en ligne.

L'enregistrement en ligne des délégations commencera le **20 mars 2014** et finira le **15 avril 2014**. Les accréditations seront remises à l'agent de liaison diplomatique qui les distribuera à sa délégation, pour ainsi assurer l'accès aux salles du Sommet.

La Direction générale du Protocole vous prie de bien vouloir lui faire parvenir le nom et les données de contact du fonctionnaire responsable de l'accréditation, au plus tard le **15 mars 2014**.

### 2.2 DIFFERENTS TYPES D'ACCREDITATION

Il y aura des insignes ou badges de différentes couleurs pour déterminer les niveaux d'accès au siège. Los Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement (Chefs de délégation, CD) et leurs conjoints, le cas échéant, porteront comme marque distinctive des épingles dorées. Les Ministres des Affaires étrangères recevront une épingle argentée. Avant la fin du délai d'enregistrement des délégations, une Note diplomatique adressée à la Direction générale du Protocole devra valider la désignation des personnes qui porteront les différents types d'accréditations.

L'accès aux salles du Sommet sera assuré aux délégués portant des badges rouges et bleus. L'accès aux salles de séance des Chefs d'Etat sera assuré uniquement aux délégués portant des badges rouges et bleus, avec un ruban rouge. Chaque délégation recevra les types d'accréditation suivants:

NOMBRE	ACCREDITATIONS	CATEGORIE
2	EPINGLES DOREES	CHEF DE DELEGATION CONJOINT
1	EPINGLE ARGENTEE	MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

5	ROUGES	DELEGATION OFFICIELLE
9	FLOTTANTS ROUGES	5 + 4 (*)
10	BLEUES	GROUPE DE COLLABORATEURS
5	NOIRES	PERSONNEL DE SECURITE
4	ORANGE	POOL OFFICIEL
-----	JAUNES	MEDIAS

(\*) Les quatre derniers seront octroyés uniquement au médecin, l'interprète, l'assistant et le protocole.

En cas de perte ou de vol, le fonctionnaire désigné comme **responsable de l'accréditation de sa délégation** devra le communiquer immédiatement à l'agent de liaison diplomatique de sa délégation. Pour obtenir un nouveau badge, le titulaire de ce dernier devra présenter un rapport de perte ou de vol, expliquant les circonstances dans lesquelles la perte a eu lieu. Le fonctionnaire d'accréditation devra remettre ledit rapport au Centre d'Accréditations

### 2.3 PROCEDURE D'ACCREDITATION

La procédure pour l'enregistrement des délégations sera disponible au site Web du VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC):

<http://6aec.sre.gob.mx>

Afin de permettre l'enregistrement des délégations participantes, une clé d'utilisateur et un mot de passe seront remis à chaque ambassade et représentation des pays membres internationaux et des pays invités au Sommet de Merida. Le responsable de l'accréditation devra fournir toute l'information requise, ainsi qu'une photo de chaque membre de la délégation et du personnel d'appui en format **JPG**, avec les caractéristiques suivantes:

- Dimension minimum 480 x 600 pixels.
- Dimension maximum 768 x 1024 pixels.
- Le cadre de la photo doit avoir au moins 50 mm x 50 mm (2.0" x 2.0").
- La photo doit montrer une vue de face, avec le visage au centre de la photo, y compris la partie haute des épaules.
- La dimension de la tête, du sommet au menton doit être entre 31 mm (1,1/4") et 36 mm (1,7/16").

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

---

Les véhicules servant d'appui aux délégations de Mérida devront être accrédités. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule sans enregistrement ne pourra avoir accès à l'aéroport et aux secteurs restreints. **(Voir l'alinéa 2.10, concernant le transport).**

### 2.4 FORMULAIRES D'AUTORISATION

A ce même site Web, les délégations pourront trouver les formulaires suivants:

- Permis d'admission et de port temporaire d'armes de feu (\*);
- Autorisation de survol et d'atterrissage pour les aéronefs civils ou militaires;
- Autorisation d'utilisation de fréquences radio;
- Enregistrement de l'équipage et des services généraux au sol;
- Fiche médicale du Chef de la délégation et son conjoint

(\* ) Le Mexique permet l'admission temporaire d'un maximum de cinq (5) armes de feu. L'entrée d'armes automatiques est interdite.

### 2.5 SERVICES D'INTERPRETATION

Le Gouvernement du Mexique fournira les services d'interprétation simultanée vers l'anglais, l'espagnol, et le français pendant les séances de travail.

Pour les réunions bilatérales et toute autre activité différente des réunions de travail, chaque délégation devra fournir son interprète. Les interprètes voyageant avec les délégations seront considérés comme des membres de la délégation officielle.

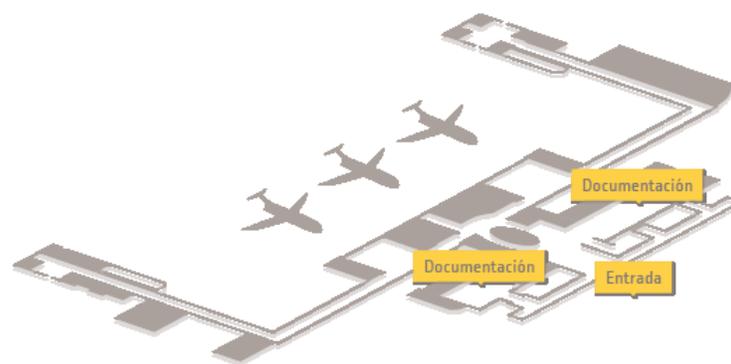
### 2.6 SALLES DE RENCONTRES BILATERALES

Dans la salle Ek-Balam du Centre de Conventions, il y aura trois salles disponibles pour les réunions bilatérales. Afin de programmer l'utilisation de ces salles, les délégations devront remplir le "*Formulaire de demande de réunions bilatérales*" qui se trouve au site web: <http://6aec.sre.gob.mx> Les services d'interprétation devront être fournis par chaque délégation.

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

### 2.7 ARRIVEES ET DEPARTS

L'aéroport international de Mérida, "Manuel Crescencio Rejón" n'a qu'un seul terminal.



Le Gouvernement du Mexique mettra a la disposition des **Chefs d'Etat et ou de Gouvernement**, des **Ministres des Affaires étrangères** et jusqu'à trois membres de délégation, un aéronef qui les transportera d'un point de la région (à confirmer) jusqu'à Mérida, Yucatán. A la fin du Sommet de l'AEC, l'avion les ramènera à ce même point de départ. Ce geste de courtoisie n'est pas accordé aux chefs de délégation.

Il n'y aura pas de cérémonie de bienvenue. Le comité de réception des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement sera constitué par:

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

---

- Un représentant du Gouvernement fédéral
- Un représentant du Gouvernement de l'Etat
- Un fonctionnaire du protocole
- L'agent de liaison diplomatique
- Un maximum de deux fonctionnaires de l'Ambassade au Mexique, dans le cas où il existe une représentation résidente, ou bien deux membres des délégations visitantes dont l'arrivée aurait précédé celle de leur Chef d'Etat et/ou de Gouvernement.

Chaque délégation devra désigner un **responsable d'aéroport** accrédité comme délégué, **qui sera chargé des formalités d'immigration et de douane à l'arrivée de sa délégation**. Les fonctionnaires du Protocole et les agents de liaison diplomatiques ne prendront pas en charge la documentation officielle des délégations.

La Direction générale du Protocole vous prie de bien vouloir inscrire toutes les arrivées par vols commerciaux dans le système d'accréditation en ligne.

L'Aéroport international de Mérida ne peut héberger qu'un nombre restreint d'aéronefs. L'Etat major présidentiel – chargé de toute la sécurité pendant le Sommet – vous indiquera, suivant le nombre d'avions spéciaux (officiels ou privés) les aéroports optionnels de stationnement et séjour.

En cas de vols privés, il est suggéré d'effectuer le plus tôt possible l'enregistrement de stationnement et séjour des aéronefs, car les demandes seront accordées sur la base du principe de *"premier arrivé, premier servi"*.

### 2.8 TRAITEMENT DES BAGAGES

Les délégations sont priées de désigner un **responsable des bagages**, accrédité comme délégué, qui se chargera de la récupération et manipulation des bagages de la délégation officielle.

### 2.9 CONDITIONS REQUISES D'ENTREE AU MEXIQUE

Pour entrer au Mexique chaque délégué devra présenter son passeport valide et, le cas échéant, le visa correspondant. Il est recommandé aux délégués qui voyageront au Mexique, d'obtenir leur visa à l'avance, en présentant les documents nécessaires à l'Ambassade ou Consulat du Mexique le plus proche de leur pays de résidence.

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

Le responsable de l'aéroport devra s'assurer que tous les membres de la délégation présentent au port d'entrée, auprès des autorités compétentes, les formulaires d'immigration et de douane dûment remplis et signés, avec les passeports valides. .

Pour rentrer au Bureau d'Immigration de l'Aéroport international, le responsable de l'aéroport devra porter son badge d'accréditation au Sommet.

### 2.10 TRANSPORT

Le Gouvernement du Mexique accordera à chaque délégation, dès son arrivée à Mérida et jusqu'à son départ, les véhicules suivants:

- 1 voiture pour le Chef de délégation, soit le Chef d'Etat et/ou de Gouvernement
- Des véhicules d'appui pour les bagages, sur demande des délégations.

Les véhicules supplémentaires requis, seront pris en charge par les délégations. Ces véhicules ainsi que les chauffeurs devront être accrédités. Après avoir réalisé l'accréditation, les laissez-passer pour la circulation seront remis au responsable de l'accréditation. La location de minibus est recommandée pour le transport des délégués.

L'accréditation des véhicules **est intransférable**, car elle contiendra de l'information spécifique, telle que le nom du chauffeur, son permis de conduire et la plaque d'immatriculation du véhicule.

Dans le but d'avoir une circulation fluide du système de transport des délégations, le Gouvernement du Mexique habilitera un circuit entre la zone des hôtels et le Centre de Conventions, pendant le 29 et le 30 avril. Le Secrétariat des Affaires étrangères prie les délégations de bien vouloir considérer l'utilisation de ce système.

### 2.11 SECURITE

L'Etat major présidentiel sera responsable d'assurer la sécurité 24 heures sur 24, de toutes les zones où se déroulera le Sommet et où seront présents les Chefs de délégation.

Pour l'admission temporaire d'armes de feu au Mexique, il est nécessaire d'obtenir un permis. Le nombre d'armes importées ne peut pas dépasser de cinq pour chaque délégation. L'entrée d'armes automatiques est interdite au Mexique.

Le personnel de sécurité qui portera une arme à feu de manière temporaire au Mexique, doit être accrédité avant le 15 avril 2014. Consulter: <http://6aec.sre.gob.mx>

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

Les conditions requises pour accréditer le personnel de sécurité comprennent leurs noms et prénoms complets, leur date et lieu de naissance et leur numéro de passeport. L'accréditation de l'arme sera faite en même temps que celle du porteur.

**IMPORTANT:** L'entrée d'armes de feu dont les données ne coïncident pas avec celles inscrites dans l'enregistrement de la demande, ne sera pas permise.

### 2.12 SERVICES MEDICAUX

El Gouvernement du Mexique a mis à disposition des services médicaux d'urgence pour assister les Chefs de délégation et les membres de leurs délégations. Ces services seront disponibles 24 heures par jour et comprennent le transport en ambulance aux hôpitaux locaux désignés. L'assistance médicale a été aussi prévue au Centre de Conventions, aussi bien qu'aux hôtels siège du Sommet.

Les délégations sont priées de compléter la fiche médicale du Chef de délégation et son conjoint –le cas échéant-, que l'on trouvera dans le système d'accréditation en ligne et qui comprend, en outre, une case pour indiquer les restrictions alimentaires.

Il est recommandé aux délégués de contracter une assurance voyage internationale couvrant les frais médicaux majeurs. Aucun certificat de vaccination n'est requis pour entrer au Mexique.

## 3 HEBERGEMENT

### 3.1 Logement

Une agence spécialisée concentrera et se chargera de répondre aux demandes d'hébergement des délégations qui participent au Sommet. Le gouvernement du Mexique prendra en charge l'hébergement des **Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement** et des **Ministres des Affaires étrangères** des Etats membres de l'AEC et des Membres associés.

Le Gouvernement du Mexique a retenu un total de huit chambres par délégation, y compris celles qu'il prendra en charge.

### 3.2 HÔTELS SIEGE

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

Le Gouvernement du Mexique a choisi trois hôtels siège parmi ceux de la ville de Mérida, et a retenu des chambres à l'intention des délégations officielles. Ce choix assure les conditions de sécurité et logistique nécessaires pour faciliter l'opérativité des délégations.

### Hôtel Fiesta Americana

Paseo Montejo No. 451, esq. Av. Colón  
Col. Centro, 97000  
Mérida, Yucatán  
Tel: +52 (999) 9421111  
<http://www.fiestamericana.com/es/merida/Hôtel-merida>



### Hôtel Presidente InterContinental

Ave. Colón 500  
Col. Centro, 97000  
Mérida, Yucatán  
Tel: +52 (999) 9429000  
<http://www.ihg.com/intercontinental/Hôtels/gb/en/merida/midha/Hôteldetail/>



### Hôtel Hyatt Regency Mérida

Ave. Colón esq. Calle 60,  
à 100 m. du Paseo Montejo, 97000  
Mérida, Yucatán  
Tel: +52 (999) 9421234  
<http://merida.regency.hyatt.com/en/Hôtel/home.html>



Ci-après, d'autres hôtels également recommandés. Les délégations sont priées d'informer dans le délai le plus bref, le nombre de chambres qu'elles souhaiteront afin de les leur assigner.

### White Town Hotel Mérida

Avenida Colon Esquina con Calle 6,



## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

Colonia Centro, C.P. 97000  
Mérida, Yucatán  
Tel: +52 (999) 2863333  
<http://www.whitetownHôtel.com/>  
}

### Hôtel Conquistador

Avenida Paseo de Montejo, 458. Colonia  
Centro, 97000  
Mérida, Yucatán  
Tel: +52 (999) 9406400  
<http://www.elconquistador.com.mx/>



### Hôtel Ibis Mérida

Calle 58-A, No. 495  
Col. Centro, C.P. 97000  
Mérida, Yucatán  
Tel: +52 (999) 9304141  
<http://www.ibis.com/es/Hôtel-6928-ibis-merida/index.shtml>



## 4. SALLE DES DELEGUES

Les délégués auront à leur disposition un secteur équipé d'ordinateurs, d'accès à internet et d'imprimantes. L'un se trouve à la Salle Chichén Itzá du Centre de Conventions "Yucatán Siglo XXI", et l'autre à la Salle Celestún de Hôtel Fiesta Americana.

## 5. PRESSE

Les représentants des médias nationaux et internationaux qui couvriront le VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) doivent être accrédités. Dans ce but, consultez le site Web du Sommet. Tous les représentants de médias de communications devront porter des badges jaunes.

Le Centre de Conventions "Yucatán Siglo XXI" de Mérida aura une salle de presse, avec un secteur consacré aux conférences de presse.

## 6. INFORMATIONS D'INTERET

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

Mérida est la capitale et la ville la plus peuplée de l'état de Yucatán. La ville a été fondée le 6 janvier 1542 sur les vestiges de la ville maya appelée T'Hó, qui était déjà inhabitée lorsque les européens ont fait la conquête de la péninsule de Yucatán.

En 2010, elle avait une population de 777.615 habitants, étant devenue le centre peuplé plus important du Sud-est mexicain.

La monnaie du Mexique est le Peso, dont le cours de change est en moyenne de \$13,14 pesos par dollar des Etats Unis. Le cours de change peut varier.

Les devises peuvent être changées dans les hôtels, à l'aéroport, les banques et les bureaux de change. Les heures d'ouverture sont de lundi à vendredi, de 9h00 à 16h00.

Les cartes de crédit et débit sont acceptées dans la plupart des magasins. Cependant, il est recommandé d'emporter de l'argent liquide, car il existe de petits établissements qui n'acceptent pas les cartes de crédit. Des guichets automatiques (ATM) sont disponibles dans la plupart des banques, galeries commerciales et hôtels.

Au mois d'avril, la ville de Mérida a une température minimale de 20° C., qui peut arriver jusqu'à 35° C.

El fuseau horaire au Mexique est UTC/GMT -6 heures (Horaire du centre).

L'indicatif téléphonique du pays est 52 et le préfixe de la ville de Mérida 999. Pour téléphoner à une ligne fixe locale à partir de pays étrangers, il faut faire +52 999 et les sept chiffres du numéro de téléphone; dans le cas des portables, il faut faire +52 (1) 999 et les sept chiffres.

Pour communiquer avec un téléphone fixe local de Mérida, il suffit de faire simplement les sept chiffres. Pour faire un appel à un téléphone mobile à partir d'une ligne fixe, faire le préfixe et les chiffres du numéro voulu. Si l'appel provient d'un autre portable local ou en itinérance (roaming), faire avant le 999 et ensuite les sept chiffres du numéro voulu.

Tout achat au Mexique a une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 16%. Cette mesure n'est pas appliquée aux médicaments et aux aliments, mais elle l'est dans les restaurants. La taxe est toujours comprise dans le prix de vente au public.

Les pourboires ne sont pas compris. Il est d'usage de laisser dans les restaurants entre 10% et 15% du montant de l'addition, suivant la qualité du service.

Une coutume considérée recommandable est de laisser au personnel des hôtels un montant symbolique comme gratification.

## 7. REGIME DE VISAS

## VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014

A la page Web suivante, vous pourrez vérifier les nationalités qui requièrent un visa pour entrer au Mexique:

<http://www.sre.gob.mx/serviciosconsulares/index.php/es/visas>

Ci après, les conditions requises pour l'obtention de visas des détenteurs de passeports ordinaires, suivant les cas:

- I. Passeport ou document d'identité et voyage valide, original et photocopie.
- II. Une photographie couleur avec fond blanc, de face, avec le visage clairement visible et sans lunettes, format passeport, mesurant minimum 32,0 millimètres x 26 millimètres et maximum, 39,0 millimètres x 31,0 millimètres.
  - Original et photocopie du document attestant son permis de séjour, si la personne est étrangère et non ressortissante du pays où elle demande le visa.
- III. Démontrer qu'il remplit une des conditions prévues à l'article 104 du Règlement, moyennant la présentation des documents suivants, selon le cas:
  - a. Résidence:
    1. Original et une copie de l'acte notarié de biens immeubles dûment enregistré sous le nom du demandeur et attestation d'emploi stable avec une durée minimale d'une année, ou
    2. Original et une copie de l'acte notarié de biens immeubles dûment enregistré sous le nom du demandeur et le document qui atteste au moins deux ans de propriété ou participation dans des entreprises ou affaires.
  - b. Solvabilité économique:
    1. Original et copie de la preuve qui démontre investissements ou comptes bancaires avec solde moyen mensuel équivalent à 500 jours de salaire minimum général en vigueur à la ville de Mexico (District Fédéral), pendant les six derniers mois, ou
    2. Original et copie des documents qui démontrent avoir un emploi ou pension avec des revenus mensuels nets pour un montant équivalent à 150 jours de salaire minimum général en vigueur à la ville de Mexico (District Fédéral), pendant les six derniers mois.

## **VI Sommet de l'Association des Etats de la Caraïbe Mérida, Yucatán, 28-30 avril 2014**

---

Les étrangers qui suivent des cours réguliers dans des institutions de niveau supérieur, devront présenter original d'attestation d'études et original d'attestation d'emploi stable, pension ou bourse, avec revenus mensuels équivalents a cent jours de salaire minimum général en vigueur à la ville de Mexico (District Fédéral).

3. Lettre d'invitation (consulter les conditions requises pour la lettre d'invitation).